

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 07 DECEMBRE 2023

Nombre de membres :

En exercice : 60
Présents : 36
Pouvoirs : 14
Votants : 49

Date de convocation et d'affichage :

1^{er} décembre 2023

Numéro :

D20231207_257

Objet :

Fonds de concours-
Transition écologique-
commune de Saint-Marcel-en-Dombes :
construction d'une
salle multi-usage
pour le
périscolaire, le
relais petite
enfance et l'école

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE		x	I.DUBOIS
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	F.BAS-DESFARGES
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	L. COMTET
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	S. GAUTIER
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		

	Jean-Luc	BOURDIN		X	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER		x	C. MONIER
	Rachel	RIONET		x	S. PERI
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	JP. COURRIER
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	JM. GAUTHIER
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	L. LOREAU
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	D. FROMENTIN
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	A. DUPERRIER
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI**

Rapporteur : **Ludovic LOREAU**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16V,
Vu le vote du conseil communautaire du 30/03/2023 d'un budget d'un million d'euros de fonds de concours Transition écologique,

Vu la délibération n°D2022_06_07_159 du 23/06/2022 approuvant les modalités techniques et financières du fonds de concours transition écologique.

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de la Dombes incluant la Commune de Saint-Marcel-en-Dombes comme l'une de ses communes membres,

Vu la demande de fonds de concours reçue le 22/07/2022 formulée par la commune pour la construction d'une salle multiusages,

La commune projette de construire, dans la continuité de l'école actuelle, une salle multiusages d'environ 100m², qui sera utilisée pour le périscolaire, le relai petite

enfance et l'école, avec un accès extérieur pour permettre un usage par les associations également. Le projet est envisagé avec l'utilisation de bois local, de matériaux biosourcés notamment en isolation thermique avec de la laine de bois et un système de pompe à chaleur. Il respecte la RE2020. Les travaux éligibles sont listés ci-dessous.

La commune sollicite le bonus au titre de l'utilisation de matériaux biosourcés.

Après instruction, il est proposé un montant de fonds de concours de 30% + 10% de bonus, soit 39 319,12 €, dont 15 727,65 € sont conditionnés aux matériaux biosourcés, pour un coût de travaux éligibles de 406 534,87 € HT.

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
Lot 2 Maçonnerie - gros œuvre (pisé)	74 800,00 €	État, au titre de la DETR	100 511,46 €
Lot 3 Charpente bois - couverture étanchéité	101 200,00 €	Région	35 756,48 €
Lot 4 Menuiseries ext alu	58 300,00 €	Département	37 901,87 €
Lot 7 Menuiseries intérieures bois	29 700,00 €	Autres, à préciser : CAF	75 088,60 €
lot 10 Plomberie chauffage ventilation	63 800,00 €	Reste à charge communal	157 276,47 €
lot 11 Electricité courant faibles (LED)	28 600,00 €	15% Fonds de concours Transition écologique CC Dombes	23 591,47 €
Etudes de maitrise d'œuvre	39 500,00 €	10% bonus Fonds de concours	15 727,65 €
Quote part des Frais généraux (SPS, BCT, études de sol)	10 634,87 €	Total Fonds de concours Transition écologique CCD	39 319,12 €
		Autofinancement	117 957,35 €
Assiette retenue	406 534,87 €	Total	406 534,87 €

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Formulaire de demande de fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention attributive,
- De verser à la Commune de Saint-Marcel, dans le cadre de cette opération et à l'appui des états de dépenses réglementaires et autres documents exigibles pour ce type de dispositif, un Fonds de Concours dont le montant ne pourra excéder 39 319,12 €.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 49 voix pour et 1 abstention :

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer la convention attributive,

- **De verser** à la Commune de Saint-Marcel, dans le cadre de cette opération et à l'appui des états de dépenses réglementaires et autres documents exigibles pour ce type de dispositif, un Fonds de Concours dont le montant ne pourra excéder 39 319,12 €.

Ainsi fait et délibéré, le 07 décembre 2023

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

